Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C[illegible]

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mille vingt-six , le 09 avril à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 02 avril 2026

Présents : - CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUEZENNEC Bruno– JEHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE LOUER Patrick– LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MARTIN Isabelle – MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri – RUP JOLY Judikaëlle - SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - BADOUAL Claudie à LE GAL Barbara, LE GRAS Jean-Marc à LE GOLVAN Yannick – LE MAREC Perrine à FRAVALO Romain

Secrétaire de séance : MARTIN Isabelle . Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

---

Délibération n° 2026 –09/04- 04

Comptes – rendus de réunions

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

Structures intercommunales et Commissions municipales

☞ Structures intercommunales :

- Retour sur le Conseil Communautaire du vendredi 13 février 2026:
- Présentation des finances 2025 : des indicateurs positifs. Présentation du budget 2026
- Solidarité aux communes : dotation de Solidarité aux communes, soutien de projets d'investissements communaux, développement des mobilités douces
- Projet d'aménagement d'un espace de découverte maritime à la criée de Quiberon

- Compte rendu du groupe de travail « Culture » d'AQTA du 05 février 2026 :
- Entrée de Carnac dans le réseau des médiathèques d'AQTA
- Présentation du schéma de développement de la lecture publique avec 3 groupes de travail
- Dates des prochaines réunions bibliothécaires
- Présentation du rapport d'activité 2025
- Présentation des Nuits de la lecture 2026
- Présentation des rendez-vous du Label Pays d'art et d'histoire
- Publication de la brochure RENDEZ-VOUS 2026
- Bilan du mandat 2020-2026

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260409-D2026_0904_04-DE

- Compte rendu du groupe de travail « Santé Sociale » d'AQTA du 03 février 2026
- Présentation des actions phares 2025 (activités physiques, alimentation, santé mentale des jeunes, mois sans tabac, promotion de la santé et prévention, Santé-environnement, Création du Conseil Local de Santé Mentale, Santé mentale et aidance, Soutien aux associations et communes du territoire)
- Perspectives 2026 : interconnaissance, alimentation et activité physique, santé des jeunes, actions de promotion de la santé, environnement, santé mentale et aidance
- Présentation de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
- Réflexion autour de l'épicerie sociale et solidaire
- Réflexion sur la mise en place d'un calendrier intercommunal des évènements en santé

- Bilan de l'année 2025 du Comité de Pilotage « Chantiers d'insertion, Nature, Patrimoine et Mégalithes » du 03 février 2025 :
- Présentation du fonctionnement des chantiers, de l'accompagnement socioprofessionnel, bilan du service et des sorties, bilans techniques, bilan financier

☞Commissions municipales :
- Réunion d'un groupe «finances» le 03 avril 2026

Pour extrait conforme
A CAMORS, le 09 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE de CAMORS 56 (Morbihan)

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Isabelle MARTIN

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »